



Programme Leader

GAL Layon Saumurois

Introduire des produits locaux en restauration scolaire

Accompagnement de projet

Vous souhaitez être accompagné pour un projet d'introduction de produits locaux en restauration scolaire, dans le cadre d'un programme Leader + qui alloue des fonds européens au service d'une mission de valorisation des circuits courts.

La participation à ce programme nécessite plusieurs degrés d'investissements (humain, administratif et financier) qu'il convient d'identifier et valider au préalable.

Nous vous proposons d'en prendre connaissance et de signaler votre engagement en phase initiale du projet par l'intermédiaire de ce document qui devra être dûment rempli et signé avant d'être envoyé au GAL.

Préalable :

L'engagement en phase de construction du projet ne prévaut pas à la mise en œuvre systématique de la phase de réalisation. Voilà pourquoi le GAL vous propose un accompagnement gratuit sur cette phase. Néanmoins, il est important que vous identifiez la pertinence de cet accompagnement, qui requiert à minima l'aval de tous les acteurs de la restauration.

Déroulement :

Le projet se déroulera en plusieurs phases (voir tableau suivant).

Des documents de suivi/synthèse vous sont remis à chaque phase, le GAL est informé de l'avancée du projet.

- La phase initiale a pour objet l'identification du projet et la proposition d'un plan d'actions. Elle est réalisée sans investissement financier de votre part, le dossier est déposé par le Chambre d'agriculture de Maine et Loire
- Si ce plan d'actions est validé, il vous engage en phase de réalisation, puis éventuellement en consolidation. Ces 2 phases vous engagent à déposer un dossier auprès du GAL.

Les accompagnateurs :

2 structures peuvent vous accompagner

- Chambre d'agriculture sur les produits locaux et signes de qualité
- GABBAnjou sur les produits locaux biologiques

En tant que porteur de projet vous vous engagez à :

- Porter le projet : vous êtes acteur à toutes les étapes, vous validez et suivez les avancées, acceptez d'y consacrer le temps nécessaire aux accompagnateurs (rencontres). Vous identifiez une personne relais, contact privilégié de l'accompagnateur.
- Agir en concertation avec les acteurs de votre restauration scolaire. Vous organisez cette concertation (comité de suivi : élu + gestionnaire + cuisinier).
- Valider la méthode et mettre les moyens en œuvre pour la respecter

L'accompagnateur s'engage à :

- Vous présenter la démarche d'accompagnement et vous transmettre tous les documents nécessaires au suivi du projet
- Etablir un plan d'actions qui prenne en considération vos objectifs propres.

Méthodologie de projet

Phase 1 : Construction du projet

1. Partage du projet

Objectifs : Définition des objectifs et de la méthode

Moyens :

Rencontre entre l'accompagnateur et des acteurs de la restauration scolaire : élu, cuisinier, gestionnaire de cuisine ou les personnes remplissant ces fonctions ... constitués en comité de suivi.

2. Diagnostic technique

Objectifs : Définition des moyens (humains, matériels, financier, approvisionnement....)

Moyens :

Rencontres individuelles des acteurs de la restauration (Rencontre des enseignants- s'ils le souhaitent - pour établir un lien entre restauration et pédagogie).

3. Elaboration d'un plan d'actions

Objectifs : Proposer et chiffrer des actions mettant en adéquation les objectifs et les moyens.

Moyens :

Analyse des offres possibles, écriture du plan d'actions (approvisionnement, formation, animation....) et approche sur l'incidence économique.

4. Validation du plan d'actions

Objectif : Présenter les actions et vérifier sa pertinence auprès du porteur. Définir les modalités de mise en œuvre, totale (passage en phase 2 uniquement), ou partielle et progressive (phase 2 puis phase 3).

Moyens : Rencontre avec le comité de suivi.



Phase 2 : Réalisation du projet

Dossier déposé auprès du GAL par la collectivité

5. Mise en œuvre du plan d'actions

Objectifs : Mise en relation avec l'offre

Moyens : rencontres, planification etc. Ecriture de documents (contractualisation, cahier des clauses techniques etc.)

6. Communication

Objectifs : Informer sur le projet, sensibiliser les publics concernés.

Moyens : A définir avec les acteurs (pour le grand public, les parents d'élèves, la commune etc....)

7. Evaluation du plan d'actions

Objectifs : Etablir un bilan et des perspectives de poursuite voire consolidation du projet.

Moyens : Rencontre avec les tous les acteurs

(+)

Phase 3 Consolidation du projet

Dossier déposé auprès du GAL par la collectivité

Nouvelle mise en œuvre des étapes 5 à 7

Feuille d'engagement

Compléter, signer et renvoyer au GAL Layon-Saumurois

Collectivité :
Adresse :
Cp :
Ville :
Contact :
Nom Prénom :
Mail et tel :
Fonction/responsabilité :
Votre projet en quelques mots :
.....
.....
.....
.....

J'ai pris connaissance des conditions préalables nécessaires

J'ai pris connaissance des engagements relatifs au bon déroulement du suivi

Fait à Le

Signataire (Nom-Prénom) :

A réception de ce document, le GAL Layon-Saumurois vous contactera afin de vous transmettre les coordonnées de la structure qui vous accompagnera.